

16 rue des Ayguinards 38 240 MEYLAN Tél : 04 76 90 32 85 Fax : 04 76 90 90 17

Email: info@horizons-meylan.com/www.horizons-meylan.com

SÉJOUR ITINÉRANT - NORD DE L'ESPAGNE

Du mardi 15 au vendredi 25 juillet 2025 14 - 17 ans (14 ans révolus le jour du départ)

RÉUNIONS D'INFORMATION

<u>Parents</u> : le jeudi 26 juin à 18h à Horizons : moment d'échange privilégié avec l'équipe.

<u>Jeunes</u> : des réunions régulières sont prévues avant le départ du séjour. La dernière réunion avec tous les jeunes est programmée le mardi 08 juillet à 18h30. Ce temps aura pour but de finaliser les détails d'organisation sur place et de la vie collective.

PROJET ÉDUCATIF

Horizons est une association loi 1901, laïque, créée en 1964, à l'initiative d'habitants de la commune. Agréée éducation populaire, elle développe auprès de la population meylanaise des actions et des activités régulières, éducatives, culturelles ou de loisirs, visant :

- l'épanouissement de l'individu et le développement de son autonomie
- le renforcement du lien social entre les habitant es de la ville (âge, quartier)
- l'apprentissage et le développement de la citoyenneté
- la réduction des inégalités sociales et l'insertion sociale

L'association porte une attention particulière à l'accompagnement des jeunes.

Nous disposons de plusieurs modes d'accueil : les points accueil jeunes, le centre de loisirs au Clos des Capucins, les stages aux vacances scolaires, les ateliers annuels, les animations sportives de rue, les tournois, les animations globales et les centres de vacances. Chaque mode d'accueil a des objectifs et une organisation adaptés. Une équipe expérimentée associe bénévoles et professionnels.

Horizons conçoit le séjour comme un lieu et un moment de loisir et de vacances où les participants vont vivre autrement, hors du contexte familial et scolaire, favorisant l'apprentissage de l'autonomie. La vie collective est organisée de façon à développer les relations et les échanges entre tou-te-s, en prenant en compte chaque enfant.

Objectifs du centre de vacances :

- Favoriser la convivialité, les loisirs, le jeu, les échanges, l'écoute mutuelle entre les participant es, dans un cadre sécurisant et détendu.
- Permettre l'expérimentation, la détente, la prise d'initiative, la découverte d'un autre environnement,
- Faciliter la mixité sociale, la socialisation par la vie de groupe, l'acceptation de ses différences avec les autres et l'apprentissage des règles,
- Développer l'autonomie de l'enfant par rapport à la famille.

La compétence d'Horizons s'appuie sur une préparation importante, un suivi, la connaissance des équipes d'encadrement et les relations qui se tissent tout au long de l'année avec les familles.

LIEUX ET HÉBERGEMENTS

Le séjour se déroulera en plusieurs étapes :

- La première étape : nuit dans un camping vers Pau.
- La deuxième étape aux alentours de Bilbao avec une visite de la ville et des balades dans les beaux sites naturels de la région.
- La troisième étape entre Ribadeo et Foz avec visite de lieux emblématiques.
- La quatrième étape proche de la ville de Gijon.
- La cinquième étape : deux jours à Toulouse et retour.

TRANSPORT

Le trajet s'effectuera en minibus d'Horizons tout au long du séjour.

Aller: le mardi 15 juillet à 7h devant Horizons.

Retour: le vendredi 25 juillet vers 18h30 devant Horizons.

Prévoir un pique-nique pour le repas de midi du premier jour.

ENCADREMENT

La direction du séjour est assurée par **Moritz OBEE**, animateur permanent d'Horizons. Il sera accompagné d'une équipe de 2 d'animateur trice s.

L'équipe est associée à la préparation du séjour et met tout en œuvre pour assurer la sécurité physique, morale et affective des jeunes.

LES ACTIVITÉS

Au programme : baignades, balades, jeux, veillées et visites de sites.

Les activités spécifiques vous seront communiquées lors de la réunion d'information.

LA VIE QUOTIDIENNE

La vie d'un séjour est rythmé par les temps de vie quotidienne et les différentes activités proposées par l'équipe encadrante.

L'équipe s'emploie à permettre aux jeunes d'être acteurs trices de leurs vacances, les impliquer et les responsabiliser dans les différents temps d'une journée.

LES REPAS

L'équipe est attentive à ce que les repas soient des moments privilégiés d'échanges et de convivialité. Les jeunes participent pleinement à l'élaboration des menus, aux courses et aux tâches collectives (cuisine, vaisselle, rangement...). L'équipe veille à ce que l'équilibre alimentaire soit respecté.

LES RÈGLES DE VIE

Elles sont décidées avec l'équipe d'animation et proposées ensuite à l'ensemble du groupe pendant la réunion d'information et dès le 1^{er} jour du séjour.

Certaines règles ne sont pas négociables, notamment celles relevant de la législation en vigueur (consommation d'alcool, de stupéfiants ou cigarettes), de la sécurité et du respect des autres.

Impliqué·e·s dans la mise en place des règles de vie, les jeunes pourront d'autant mieux les respecter.



La cigarette : la loi de mars 2009 stipule qu'il est interdit de fumer dans les espaces (fermés ou non) accueillant des mineurs et qu'aucun espace fumeur ne peut y être aménagé. Le séjour sera donc un séjour non-fumeur.

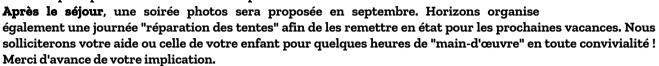
Les sorties libres: ce sont des temps importants pour les jeunes. Ils pourront circuler librement dans le camping et prétendre à des sorties au village dans la mesure où l'attitude du groupe et la confiance envers les jeunes le permettent. Dans ce cas, un horaire, un lieu de rendez-vous et une circulation en trinôme seront exigés.

LA RELATION AVEC LES FAMILLES

Avant le séjour, une réunion permet aux parents de rencontrer le directeur qui reste disponible jusqu'au moment du départ.

Pendant le séjour, des informations sur le déroulement du camp sont disponibles sur le site d'Horizons, www.horizons-meylan.com.

Si votre enfant part pour la première fois, s'il est inquiet, s'il a une difficulté particulière, n'hésitez pas à prendre contact avec le responsable.





Tout médicament ne pourra être administré que s'il est accompagné de l'ordonnance et remis au responsable du séjour.

Pour tout enfant en situation de handicap, même léger, une rencontre entre la famille et le directeur du séjour est indispensable pour envisager les meilleures conditions d'accueil.

L'information doit être communiquée dès l'inscription au secrétariat.

MATERIEL PERSONNEL À PRÉVOIR

Prévoir un grand sac à dos (50 / 60L maximum). Il est **indispensable** de ne pas partir trop chargé. Il est possible de laver du linge sur place. Attention: nous risquons de rencontrer un temps plus frais (surtout le soir) et quelques moments de pluie sur la côte nord de l'Espagne. Adaptez l'équipement de votre enfant. Chaque jeune doit apporter:

- Petit sac à dos
- Duvet (attention: les températures peuvent baisser la nuit)
- Tapis de sol
- chaussures : 1 bonne paire pour la marche et 1 pour aller dans l'eau
- survêtement
- shorts, tee-shirts, sweat-shirts
- Kway ou vêtements de pluie
- veste (type polaire)
- une gourde (obligatoire)

- maillot de bain
- serviette de bain
- casquette
- lunettes de soleil
- nécessaire de toilette
- lampe de poche frontale
- crème solaire
- anti-moustiques
- ♦ L'argent de poche : 30€ maximum qui est géré par le jeune.
- ♦ Les objets de valeurs : Il est vivement déconseillé d'emporter des objets de valeur et des vêtements fragiles.
 - Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse.
- L'usage du téléphone portable n'est pas adapté en collectivité. Il est donc vivement déconseillé. L'équipe encadrante pourra être amenée à le confisquer si elle estime qu'un e jeune en abuse. Horizons dégage toute responsabilité en cas de perte, vol ou casse.



FORMALITÉS ET PAPIERS À REMETTRE IMPÉRATIVEMENT

• Le jour des inscriptions :

- Versement d'arrhes, 30 % du prix du séjour avec un minimum de 70 €. Ou la totalité avec possibilité de régler en plusieurs fois (2,3 ou 4 fois) en chèque.

Pour les familles ayant droit à une aide de la CAF, Horizons étant agréé par la CAF de l'Isère, pensez à vous rapprocher de notre secrétariat pour que nous puissions valider votre dossier sur internet. Nous fournir votre numéro d'allocataire.

Pour les familles bénéficiant d'une aide de leur CE ou de leur employeur versée directement à Horizons, fournir une attestation de prise en charge précisant le montant de celle-ci.

- Avant le jour de la réunion à Horizons :
 - Fiche sanitaire de liaison dûment remplie
 - Test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques
 - Charte pédagogique dûment signée

Formulaires disponibles au secrétariat ou sur le site d'Horizons.

Merci également de vous assurer que votre enfant dispose les documents suivants :

- Un passeport ou une carte d'identité valide + une copie (que nous garderons séparé en cas de perte ou de vol)
- ☐ L'autorisation de sortie du territoire que vous pouvez trouver en vous connectant sur ce lien : https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/15646-01
- ☐ La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à demander à la sécurité sociale –

Attention : A faire au plus vite car les délais de réception peuvent être longs. Lien sur internet : https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international

Solde du séjour à régler fin juin au plus tard (voir avec le secrétariat les possibilités de règlement).

ANNULATION D'INSCRIPTION

Possibilité de souscrire avec Horizons une assurance annulation auprès de la MAIF, **au plus tard dans les 3 jours** suivant l'inscription, d'un montant de 51 € pour les Meylanais et 56 € pour les extérieurs à Meylan. Pour toute annulation et jusqu'à 30 jours avant le départ : 50 € de frais de dossier.

Condition d'annulation avec assurance :

Sous conditions avec justificatif * (cf document de la MAIF), 100% du séjour est remboursé.

Condition d'annulation sans assurance :

Entre 29 et 7 jours avant le départ : cas de force majeur attestée avec justificatif *, 60% du prix du séjour reste dû ou sans justificatif, 100% reste dû.

Moins de 7 jours ou non présentation, 100% du séjour reste dû.

* certificat médical attestant l'incapacité à partir en séjour, certificat de décès d'un parents proche, mutation professionnelle.

En cas de renvoi de votre enfant du séjour, vous disposerez de 48h pour venir le chercher. Passé ce délai ou en cas d'indisponibilité de votre part, les frais liés au rapatriement de votre enfant et de son accompagnateur seront à votre charge. Dans ces conditions, 100% du séjour reste dû.

ASSURANCE ACCIDENT ET RESPONSABILITÉ CIVILE

Notre association, son encadrement, ses membres et participants sont assurés auprès de la MAIF (Mutuelle Assurance des Instituteurs de France) en accident responsabilité civile, rapatriement sanitaire, défense et assistance. Le montant des garanties peut vous être précisé à votre demande. Il est téléchargeable sur le site d'Horizons. Les objets et effets personnels des mineurs ne sont pas couverts. En cas d'accident, la MAIF interviendra après remboursement par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle. Notre assurance ne couvre pas les remboursements de séjours écourtés (quelles qu'en soient les raisons).

Sauf avis contraire de votre part, les photos prises durant le séjour pourront illustrer nos publications.